

Affiché le :	23/10/23
Retiré de l'affichage le :	

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_78-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 13/10/2023, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres votants : 17

Présents (17) : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Fabienne CHRISTEN, M. Paul MEYER, M. Maurice BEHRA,

Procurations (0) :

Excusés (3) : Mme Virginie HAGENMULLER, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH.

Absentes (2) : Mme Marie-Ange FINCK, Mme Amélie BARRET.

Référence de la délibération : DE_2023_78

POINT 11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILEUX AQUATIQUES (AAPMA)

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

M. Rodolphe KIRSCH, Adjoint explique que l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPMA) sécurise le passage du sentier le long de la Thur.
Ces travaux permettent d'être fréquenté en majorité par les habitants vieux-thannois.
Ces deux dernières années les travaux ont nécessité des moyens humains et financiers conséquents pour l'association d'environ 1 000€.

Par courrier daté du 09 octobre 2023, l'association sollicite la collectivité afin d'obtenir une participation financière liée à ces travaux.

La municipalité du 11/10/2023 propose d'allouer à l'association un montant de 400€.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le versement d'une subvention de 400 € au profit de L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPMA).

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 068-216803486-20231018-DE_2023_78-DE

Recevoir
l'original

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le vendredi 20 octobre 2023 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le vendredi 20 octobre 2023.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le vendredi 20 octobre 2023.

Le secrétaire de séance



Marie-Brigitte WERMELINGER

L'auxiliaire de séance



Amélie SARA

Le Maire



Daniel NEFF